

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 19 juin 2024**

Communication n° 24/06.2024

Objet: tarif de l'eau potable pour 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que le compte affecté de l'eau potable est équilibré. Ainsi, la Municipalité elle a décidé, dans sa séance du 29 avril 2024, de maintenir le prix de l'eau potable à Fr. 1.–/m³ pour les ménages et à Fr. 0.90/m³ pour les maraîchers et les industriels.

La Municipalité

Saint-Prex, le 19 juin 2024/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, vice-syndic, au 079 458 79 41